

**PROTOCOLE DETERMINANT LES MESURES D'ORGANISATION ET LES GARANTIES SANITAIRES POUR LA  
REPRISE DES ECOLES ELEMENTAIRES LE JEUDI 14 MAI 2020 EN PERIODE DE DECONFINEMENT ET  
D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE: Protocole Spécifique à Petit Lac**

---

***Préambule***

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

Une vigilance accrue sera demandée aux familles : hygiène stricte des mains au retour à la maison, prise de température par les parents avant le départ à l'école. Si symptômes évocateurs, il est demandé de ne pas envoyer l'enfant à l'école. Les parents n'auront pas accès à l'école. Un guide pour les enfants est fourni en Annexe 6.

*Vu la circulaire relative à la stratégie nationale de déconfinement ;*

*Vu la circulaire MENE2011220C du 4 mai 2020 du ministère de l'éducation relative à la réouverture des écoles et des établissements scolaires, conditions de poursuite des apprentissages ;*

*Vu le protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse: « Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ».*

***Considérant*** la concertation effectuée entre les services de la commune et les directeurs d'école des trois établissements concernés par la réouverture du jeudi 14 mai : Auguste Benoit, Petit Lac et Trébillane ;

***Considérant*** qu'un protocole sanitaire a été élaboré pour chaque école, pour prendre en compte les spécificités matérielles et propre à la configuration de chaque établissement ;

***Considérant*** qu'il ressort de la circulaire du 4 mai que « l'objectif est d'abord de garantir des conditions de santé et de sécurité grâce à un protocole sanitaire strict, qui conditionne l'ouverture de chaque école et de chaque établissement... selon des principes nationaux mais avec une grande souplesse dans la mise en œuvre. ».

*Considérant que toutes les garanties d'accueils, d'organisation et de sécurité sanitaire ont été prises en compte pour l'accueil des enfants.*

## **Article 1. Adoption du protocole d'organisation et sanitaire**

Les parties à la présente s'entendent pour signer le présent protocole pour permettre l'accueil des enfants dans des conditions sanitaires optimales à compter du jeudi 14 mai et ce durant toute la période d'ouverture de l'établissement.

## **Article 2. Mise en place du matériel et aménagements des extérieurs par les services techniques**

- Ecole Petit Lac :
  - Mettre distanciation de 2 m avant le grand portail \* 2 et également côté tourniquet \*2
  - Donner un rouleau de rubalise à la directrice
  - Neutraliser mobilier urbain
  - Neutraliser patères extérieures
  - Séparer la cour en deux selon choix de la directrice
  - Mettre un hygiaphone dans le bureau de direction dès réception (mercredi logiquement)
  - Mettre à disposition le personnel pour mise en place des tables et chaises dans les salles de classes
  - Marquages au sol devant les toilettes

### **Article 3. Nettoyage des locaux et protocole**

Le nettoyage et la désinfection des locaux seront effectués de la manière suivante :

#### De 6h à 8h30 : 5 agents d'entretien

Nettoyage et désinfection des classes (5 classes pour Auguste Benoit, 4 classes pour Petit Lac et 4 classes pour Trébillane)

- Nettoyage du mobilier (enfants, enseignants) + points d'appui (poignées de portes, interrupteurs etc....)
- Nettoyage des sols

Protocole : 1°) Aération des locaux

2°) Lavage au détergent + rinçage

3°) Lavage au bactopin + temps de pause de 10 minutes + rinçage + séchage

#### De 8h30 à 10h : 4 agents d'entretien

- Nettoyage des parties communes
- Nettoyage des WC enfants
- Nettoyage bureau directeur

Protocole :

1°) Aération des locaux (pour le bureau du directeur)

2°) Lavage au détergent + rinçage

3°) Lavage au bactopin + temps de pause de 10 minutes + rinçage + séchage

#### De 10h à 11h30 : 1 agent affecté aux sanitaires

#### De 11h30 à 13h45 : 4 agents d'entretien

1°) De 11h30 à 12h30 (durant le repas des enfants) :

- Nettoyage des WC enfants
- Nettoyage des parties communes

2°) De 12h30 à 13h45 :

- Nettoyage / désinfection salles de classe

#### De 14h à 16h30 : 1 personnel présent

Repanse dans les sanitaires enfants selon l'utilisation qui en est faite.

## Article 4. Modalités d'organisation du temps méridien

### A- Organisation du repas

De 8h30 à 10h : 1 agent de cantine

- Réception des piques niques et rangement dans les frigos prévus à cet effet
- Enregistrement de chaque pique nique dans un cahier par classe (et précision des PAI s'il y a lieu)
- Préparation des piques niques par classe

De 11h30 à 11h45 : 1 agent cantine + 1 animateur

Distribution des repas dans les classes

De 12h à 13h30 : 1 agent

Nettoyage/désinfection réfectoire + frigos + points d'appui

### B- Organisation des activités

Petit lac (7 CM2 et 3 CP)

Pour limiter les contacts physiques la cour sera divisé en 2 parties. Il y aura deux groupes de 5 enfants. Les effectifs sont connus grâce aux formulaires d'inscriptions.

Voici le plan type pour le temps méridien :

11h20-11h30 : Arrivée des animateurs et mise en place des gestes barrières ( gants, gel, masques).

11h30-11h40 : Appel des élèves dans les classes + passage aux toilettes par groupe de 3 enfants ET lavage des mains.

11h45-12h20 : Repas dans les classes

12h20-12h30 : Passage aux toilettes par groupe de 3 enfants ET lavage des mains.

12h30-13h30 : Les deux cours de l'école seront ouvertes.

- **Première cours** ; Jeux d'expressions (mimes, dessiner c'est gagner)
- **Deuxième cours** ; Activités sportives (Initiation danse et yoga)

En cas de pluie, les enfants resteront dans les classes et feront des activités manuelles, d'expressions en limitant les déplacements physiques.

Des sacs individuels seront prévus avec le matériel, nécessaire à l'activité, qui sera récupéré à la fin du temps méridien et désinfecté.

## **Article 5. Modalités d'organisation du périscolaire**

GARDERIE ELEMENTAIRE de 16h30 à 18h

2 animateurs par école.

- lavage des mains,
- gouter fournis par les parents, lavage des mains,
- jeux autour d'une table ronde pour raconter sa journée et parer aux angoisses, stress et permettre l'expression des enfants) = mimes, « je raconte ma journée aux copains ».

Les parents pourront venir chercher les enfants à toute heure.

**Ce programme est établi avec les animateurs. Si ce sont les enseignants qui assurent ces garderies, le programme relève de leur choix.**

## **Article 6. Enseignements spécifiques et intervenants**

### **A- Les intervenants sportifs**

Suite aux échanges réalisés entre les éducateurs et les directeurs d'école, des plannings d'intervention seront notifiés aux directeurs. Ils prévoient l'intervention dans chaque école et quotidiennement de deux éducateurs sportifs.

Les enfants seront accueillis par petits groupes selon les niveaux et par créneaux de 30 minutes, ce qui permet une rotation entre les différents établissements.

### **B- L'intervenant musique et l'intervenant bibliothèque.**

Ces interventions seront programmées, si les moyens le permettent pour la semaine du 25 mai.

## **Article 7. Les mesures d'hygiène**

### **Le maintien de la distanciation physique**

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Cette règle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces.



### **L'application des gestes barrière**

Les gestes barrières doivent être connus et appliqués par le personnel gravitant autour des enfants (enseignants, AESH, périscolaire). Ils doivent être appris aux enfants et affichés dans l'école.

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.  
Voir annexe 4

Il convient notamment de :

- Porter un masque en fonction des situations de travail, lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, avec les plus jeunes enfants par exemple. Voir annexe 1
- Appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé.



Voir Annexe 3

### Le port du masque

Le ministère de l'Education Nationale ainsi que la mairie mettent à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves des masques dit « grand public ».

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. Il incombera aux parents d'apprendre à leurs enfants à les utiliser.

Des masques pédiatriques seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes au cours de la journée.

## Article 8. Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

A partir du jeudi 14 mai, les enfants des familles qui se seront inscrites en mairie pourront être accueillis à l'école (CP et CM2 du 14 au 25 mai). Ainsi, aucun enfant ne sera accueilli sans que la directrice n'en ait été informée à l'avance par les services municipaux.

Nous ne pourrons accueillir qu'un maximum de 10 élèves par groupe afin de respecter les 4m2 indispensables à chaque élève. Si ce maximum de 10 élèves par groupe était atteint, comme le recommande le Ministère, nous mettrions en place un roulement et n'accueillerons plus les enfants tous les jours, mais certains élèves les lundis et mardis, et d'autres les jeudis et vendredis. Dès que nous connaîtrons les réponses des familles pour l'inscription pour les semaines suivantes de leur enfant, nous pourrons connaître le nombre d'enfants à accueillir et le nombre de groupes nécessaires. Et ainsi, nous reviendrons vers vous pour vous indiquer si l'inscription sera possible à la semaine ou seulement sur 2 jours, ainsi que les horaires de classe (entrée échelonnée) et le portail d'accès.

Pendant la période du 14 au 25 mai, seuls les CP et les CM2 seront accueillis dans l'école, ils seront donc accueillis à la journée, sur 4 jours.

L'école n'accueillera du 25 mai au 4 juillet un maximum de 50 élèves par jour. En effet, 5 enseignants assureront une présence sur l'école et 5 autres assureront le travail en distanciel. Au-delà de ce nombre, il paraît difficile d'accueillir les enfants en maîtrisant les gestes barrière, en évitant que les

enfants ne se croisent et en permettant le nettoyage des salles de classe en suivant le protocole sanitaire national.

Chaque jour, ne seront accueillis au maximum que 10 enfants de chaque niveau : 10 enfants de CP, 10 enfants de CE1, 10 enfants de CE2, 10 enfants de CM1, 10 enfants de CM2, sans distinction de classe. Les classes connues ne seraient plus respectées en présentiel, mais le niveau de classe seraient privilégié.

Il est à noter que les élèves prioritaires : enfants de soignants, de la police, des pompiers... des enseignants seront accueillis 4 jours par semaine. Nous souhaitons ajouter à cette liste les familles monoparentales. Voir Annexe 5

Par conséquent, tous les autres enfants inscrits seront accueillis comme suit :

Si moins de 10 enfants s'inscriront pour une semaine (en comptant les prioritaires), ils seront accueillis tous les jours.

S'il s'avérait que le nombre d'enfants inscrits était supérieur à 10, mais inférieur à 20 (en comptant les prioritaires). Un roulement serait organisé. La semaine serait séparée en 2 parties : lundi-mardi et jeudi-vendredi. Des enfants seraient accueillis les lundis et mardis et d'autres les jeudis et vendredis.

Si le nombre d'enfants inscrits était encore plus important (en comptant les prioritaires), un roulement se ferait proportionnellement au nombre d'élèves et de jour de classe.

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes) par les services municipaux

Les enfants entreront dans l'école :

Dans la cour, les enfants ne devront pas se rassembler et conserver cette distanciation sociale. Ils se rendront directement dans leurs classes.

Une entrée échelonnée sera mise en place sur les modalités suivantes :

A partir du 14 mai, seul le portail principal de l'école sera utilisé.

CP + élèves dérogatoires	CM2 groupe 1	CM2 groupe 2
8h20	8h30	8h40

Dès le 25 mai, seront utilisés le portail de l'école ainsi que le portail du terrain de sport à l'arrière de l'école.

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
8h20 Portail école	8h20 Portail terrain de sport	8h30 Portail école	8h30 Portail terrain de sport	8h40 Portail école

Dans la mesure du possible, les familles sont invitées à respecter cet horaire avec beaucoup de sérieux.

Le portail sera fermé à 8h45.

Il n'y aura plus d'accueil dans la cour. Une fois entrées dans l'école, les enfants, dès qu'ils auront franchi le portail de l'école, iront se laver les mains, puis ils se rangeront en file indienne à côté de plots en attendant l'enseignant responsable du groupe, mais sous la surveillance d'un autre adulte.

Pour cela, ils emprunteront la porte qu'ils utilisent habituellement pour monter en classe. Les portes d'accès à l'école (à l'intérieur de l'enceinte de l'école) resteront ouvertes pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées. Pour cela, chaque enseignant aura à veiller sur l'ouverture de sa porte de classe.

La directrice assurera l'ouverture du portail et veillera à fermer l'ensemble de ces portes lorsque les élèves auront rejoint l'intérieur de l'établissement.

## Article 9. La mise en rang et la montée en classe :

Lors de la mise en rang et des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux, par conséquent, vu la taille des portes et celle des couloirs, il sera nécessaire de faire **des rangs en file indienne**, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière.

L'escalier (côté La Poste) servira à monter à l'étage, l'escalier (côté cantine) servira à redescendre au rez-de-chaussée. Un fléchage a été réalisé. Les élèves devront rester à plusieurs marches les uns des autres.

Dans la mesure du possible, il sera demandé aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes ni les rampes des escaliers. Les gilets, vestes et pulls seront déposés sur le dossier des chaises en classe. Les porte-manteaux ne seront pas utilisés.

Les enfants ne croiseront à aucun moment les enfants des autres groupes durant la journée.

Pour se mettre en rang à un mètre de distance, les enfants seront aidés grâce au marquage dans les couloirs devant les classes.

## Article 10. L'installation en classe

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement. Par conséquent, vu la taille des classes, nous ne pourrons accueillir que **10 élèves maximum par classe**.

L'entrée en classe se fera un par un en respectant les règles de distanciation notamment au niveau des déplacements pour se rendre à sa table. Par conséquent, l'idéal sera que le premier élève à rentrer s'installe à la table la plus éloignée puis le second la table suivante et ainsi de suite afin de remplir la salle en commençant par le côté opposé à la porte. Chaque enfant aura une place attribuée au cours de la semaine et ne pourra plus changer de place dans la semaine.

Le mobilier des salles de classe a été disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre, voire 1 mètre 50 pour permettre un couloir de circulation dans les classes, lorsque les enfants voudront se rendre aux toilettes, par exemple. Les tables inutilisées ont été ôtées ou entreposées dans un coin des salles de classe.

Dans la mesure du possible, les portes des salles resteront ouvertes pour éviter de toucher les poignées. À l'inverse, les portes des salles inutilisées (BCD, salle informatique, salles inoccupées) resteront fermées

Les fenêtres des salles de classe seront laissées ouvertes tout au long de la journée pour permettre une bonne aération, ou au minimum laissées ouvertes pendant les récréations et les temps de pause méridienne.

Les enfants seront accueillis dans un groupe pendant toute la semaine, pas forcément avec leur enseignant.

Lors de la sortie, les élèves procéderont un par un en commençant par celui qui est le plus proche de la porte jusqu'au plus éloigné. Pour que ce dispositif soit possible, il faudra que les élèves aient l'ensemble de leurs affaires avec eux, qu'ils attendent derrière leur chaise et au signal de l'enseignant, qu'ils se mettent en route l'un après l'autre sans temps de latence.

## Article 11. Le matériel scolaire

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son sac. Il ne devra pas être partagé, et l'élève n'aura plus accès au matériel collectif. Merci de fournir un paquet de mouchoirs à chaque enfant, ainsi qu'une gourde au nom de l'enfant. L'enseignant ne pouvant facilement s'approcher des élèves, pour des corrections éventuelles, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille.

Si l'enseignant a absolument besoin de voir le travail d'un élève, celui-ci déposera son cahier sur une table dédiée et l'enseignant viendra ensuite le vérifier, une fois l'élève retourné à sa place. Dans ce déplacement qui doit être exceptionnel, l'élève devra veiller à ne pas s'approcher de ses camarades. Chaque fois que l'enseignant sera amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains.

## Article 12. Les récréations

De nouvelles modalités de récréation seront également à prévues. Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

Les récréations seront organisées afin de les décaler par classe selon le planning suivant qui permet d'éviter qu'un enseignant soit seul avec les élèves afin de permettre de réagir à un éventuel souci (blessure par exemple) :

### Du 14 au 25 mai :

#### Le matin

CP + élèves dérogatoires	CM2 groupe 1	CM2 groupe 2
Cour de l'école Zone 1	Cour de l'école Zone 2	Cour du terrain de sport
10h	10h	10h
Enseignant du groupe	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe + adulte supplémentaire

#### + L'après midi

CP + élèves dérogatoires	CM2 groupe 1	CM2 groupe 2
Cour de l'école Zone 1	Cour du terrain de sport	Cour de l'école Zone 2
10h	10h	10h
Enseignant du groupe	Enseignant du groupe + adulte supplémentaire	Enseignant du groupe

A partir du 25 mai, voici l'organisation :

Pour la récréation du matin :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Cour de l'école Zone 1	Cour de l'école Zone 2	Cour du terrain de sport	Cour de l'école Zone 1	Cour de l'école Zone 2
9h40	9h40	9h40	10h10	10h10
Enseignant du groupe	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe + adulte supplémentaire	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe

L'après-midi :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Cour de l'école Zone 1	Cour de l'école Zone 2	Cour du terrain de sport	Cour de l'école Zone 1	Cour de l'école Zone 2
14h40	14h40	14h40	15h10	15h10
Enseignant du groupe	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe + adulte supplémentaire	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe

Le lavage des mains sera organisé à différents moments de la journée : lavages à l'arrivée, avant et après les toilettes, avant et après les récréations, avant et après les repas, après avoir éternué, toussé ou s'être mouché. Dans les toilettes, un lavabo et un cabinet seront attribués à chaque groupe pour la semaine, pour les filles et pour les garçons. Un affichage clair a été mis en place.

L'utilisation des toilettes se fera en respectant les mesures de distanciation, un adulte sera constamment présent pour garantir ce point, les toilettes étant un lieu exigü.

Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, il sera donc interdit tous les jeux de contact, de billes et tous ceux qui impliquent de se passer des objets, Les jeux de ballons seront également interdits Des tenues adaptées seront demandées pour permettre la pratique d'exercices physiques.

Lors des déplacements les enseignants veilleront à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants seront très rigoureux sur leurs horaires de récréation. Ils emprunteront les couloirs dans le sens de circulation (fléchage).

L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation, un des deux enseignants de service sera constamment présent en face pour garantir ce point.

## Article 13. Les sorties

À midi, pour les enfants qui mangent à la maison, la sortie et le retour seront organisés ainsi :  
A partir du 14 mai, seul le portail principal de l'école sera utilisé.

	CP + élèves dérogatoires	CM2 groupe 1	CM2 groupe 2
Horaire de départ	11h20	11h30	11h40
Horaire de retour	13h20	13h30	13h40

Dès le 25 mai, seront utilisés le portail de l'école ainsi que le portail du terrain de sport à l'arrière de l'école.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Horaire de départ	11h20 Portail école	11h20 Portail terrain de sport	11h30 Portail école	11h30 Portail terrain de sport	11h40 Portail école
Horaire de retour	13h20 Portail école	13h20 Portail terrain de sport	13h30 Portail école	13h30 Portail terrain de sport	13h40 Portail école

**Pour la sortie de fin de journée :**

A partir du 14 mai, seul le portail principal de l'école sera utilisé.

CP + élèves dérogatoires	CM2 groupe 1	CM2 groupe 2
16h20	16h30	16h40

Dès le 25 mai, seront utilisés le portail de l'école ainsi que le portail du terrain de sport à l'arrière de l'école.

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
16h20 Portail école	16h20 Portail terrain de sport	16h30 Portail école	16h30 Portail terrain de sport	16h40 Portail école

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel d'immédiatement changer de tenue et de procéder à un lavage des mains minutieux (éventuellement à une toilette complète).

## **Article 14. Les enfants ou les personnels atteints**

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres... En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte

La procédure est identique : isolement, prise en charge médicale et information aux services concernés.

## Article 15. Règlement intérieur:

Le mardi 19 mai 2020, un conseil d'école extraordinaire sera réalisé afin de valider et améliorer si besoin l'avenant au règlement intérieur. voir annexe 3

## Article 16. Le rôle des parents :

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles.**

Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique et les gestes barrière dont l'hygiène des mains de la part des enseignants.

Toutefois, il est indispensable que les parents aient sensibilisé et entraîné leurs enfants à de nombreuses reprises avant le retour à l'école sur le lavage des mains.

Une sensibilisation à la représentation du mètre minimum de distance est aussi nécessaire.

Quelques documents sont joints en annexe afin d'aider les familles à préparer cette reprise.

FAIT à CABRIES, le mercredi 13 mai,

Pour la Mairie de Cabries  
Le MAIRE  
Hervé FABRE-ALIBRESPI



Pour l'Ecole élémentaire  
La DIRECTRICE

Mme Camille Agnès  
directrice de l'école  
du Petit Lac  
13/05/2020  
Protocole validé pour  
la période du 14 au 19  
mai 2020



Ecole élémentaire du Petit Lac  
Zac du Petit Lac, 1 place des écoles  
13 480 CABRIES  
Tel / Fax : 04 42 69 01 66  
ce.0132511J@ac-slx-marseille.fr

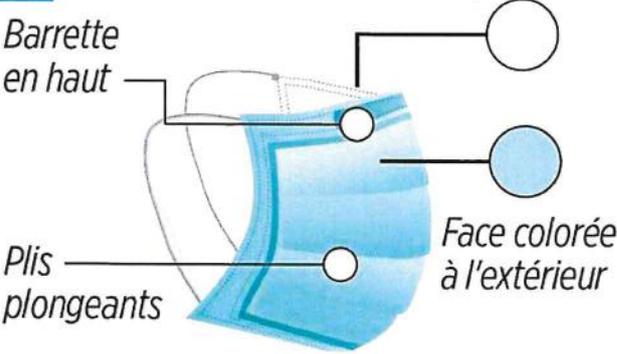
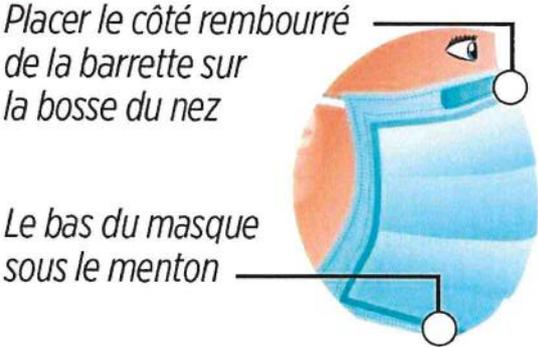
## Annexe 1

### Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être des masques à usage unique, avec une durée maximale d'usage de quatre heures.

Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.

<p><b>1. Se laver les mains</b></p> 	<p><b>2. Prendre un seul masque</b></p>  <p>Par sa partie centrale externe</p>
<p><b>3. Respecter le sens de pose</b></p>  <p>Barrette en haut</p> <p>Plis plongeants</p> <p>Face colorée à l'extérieur</p>	<p><b>4. Ne toucher que les extrémités des rubans</b></p> 
<p><b>5. Bien positionner le masque</b></p>  <p>Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez</p> <p>Le bas du masque sous le menton</p>	<p><b>6. Ajuster la bande pour le nez</b></p>  <p>⚠</p> <p>Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus</p>

Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter Immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

## Annexe 2

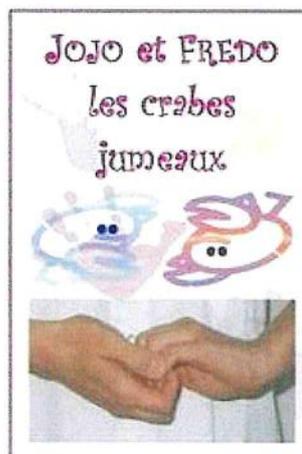
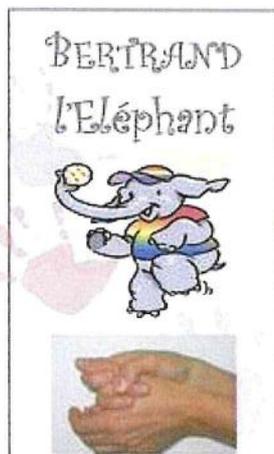
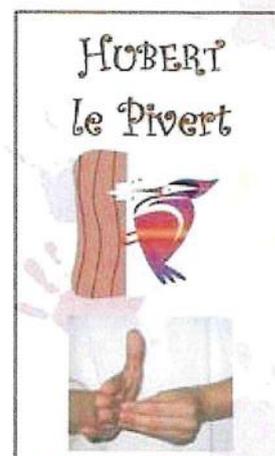
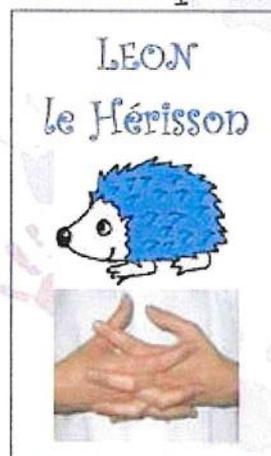
### Se laver les mains



Viens te laver les mains avec ...



et ses copains



Mai 2008-Mai 2011 - Réalisé par : Anjo C. - Charbonneau B. - Florence M-C. - Mariani C. - Pôle Santé Publique Hygiène - N. Négrin

**Zones  
fréquemment  
oubliées**

Zones  
souvent  
oubliées



Zones  
très  
souvent  
oubliées

Zones  
très  
souvent  
oubliées



Zones  
souvent  
oubliées

## **Annexe 3**

### **Proposition d'avenant au Règlement intérieur – Covid-19**

Cet avenant au règlement intérieur a été élaboré pour expliquer les nouvelles règles de l'école en accord avec le protocole sanitaire de l'éducation nationale en vigueur à partir du 14 Mai 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

#### **1. Rappel des gestes barrières**

#### **2. Rôle des parents**

Avant l'arrivée à l'école, le parent doit prendre la température de son enfant. En cas de symptômes ou de fièvre ( $>37,8^{\circ}$ ), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. L'école devra être informée.

Il est très important d'expliquer régulièrement aux enfants le rôle des gestes barrières.

Il est interdit de fournir du gel hydroalcoolique aux enfants.

Le port du masque est autorisé à l'école élémentaire à condition que l'enfant sache le porter correctement. Dans ce cas, il faut en prévoir un toutes les 4 heures.

#### **3. Rôle des adultes de l'école (enseignants, personnel municipal, AVS)**

Tous les adultes intervenant à l'école doivent appliquer les gestes barrières. Ils devront prendre leur température avant l'arrivée à l'école. Ils doivent faire respecter les consignes du protocole auprès des enfants. Les enseignants, les personnels municipaux et l'AVS porteront un masque.

#### **4. Organisation pédagogique**

**Rythmes scolaires : fonctionnement sur 4 jours de la semaine.**

Il n'y aura pas classe le mercredi et les horaires des 4 autres jours pourront connaître de légères modifications. L'organisation sera envoyée aux familles la semaine précédente avec les horaires à respecter scrupuleusement.

**Travail en présentiel / travail en distanciel**

Les élèves qui ne reviennent pas à l'école auront du travail en distanciel pour les 4 jours. Si un nombre supérieur à 10 enfants souhaiteraient reprendre pour un niveau alors un roulement

serait organisé : 2 jours de classe pour 10 élèves puis 2 jours de classe pour les autres. Les élèves qui viendront à l'école auront du travail pour les deux autres jours à la maison.

Les enfants des personnels prioritaires seront accueillis tous les jours. Ils seront accueillis soit par une enseignante supplémentaire si besoin.

## 5. Organisation de la journée de classe

### **Garderie :**

### **Accueil et sortie :**

Les personnes extérieures, dont les parents, n'auront plus le droit de rentrer dans l'enceinte scolaire. Les portails resteront ouverts durant le temps d'accueil afin d'éviter la contamination.

Les parents doivent respecter scrupuleusement les horaires de l'école dans un souci d'organisation.

Les élèves seront accueillis au portail avec 2 entrées distinctes : portail actuel, portail terrain de sport.

Idem pour la sortie de classes : les enfants sortiront un par un par le portail de l'école.

### **Récréation :**

Les ballons seront interdits, les objets pouvant être manipulés par plusieurs enfants (vélos, raquettes) seront interdits. En cours de récréation, les élèves devront se parler à distance pour respecter la distanciation.

Les récréations seront décalées afin que les groupes ne se rencontrent pas.

### **Repas :**

Les élèves prendront leur repas à leur table désignée en classe.

## **6. Précautions exigées par le protocole**

### **L'organisation de l'espace classe**

Les bureaux seront disposés de façon à avoir 1m de distance entre les élèves. Une zone de 4m<sup>2</sup> sera dégagée autour de chaque élève. La circulation dans la salle de classe sera organisée de telle façon que la distanciation sociale pourra se faire entre chaque élève.

### **Le lavage des mains**

Il devra être d'une durée de 30 secondes minimum avec un séchage des mains à l'air libre ou avec une serviette en papier jetable. Il sera exigé :

- avant le début de la classe
- avant et après les récréations
- avant et après le repas
- avant et après être allé aux toilettes
- après avoir éternué, toussé ou s'être mouché
- après avoir touché un objet potentiellement contaminé

### **Les déplacements dans l'enceinte de l'école seront encadrés**

Les déplacements seront limités au strict minimum. Un sens de circulation sera installé dans les classes et les couloirs afin que les enfants ne se croisent pas. Un balisage au sol permettra aux enfants d'attendre leur tour en respectant la distanciation sociale.

Dans les toilettes, des urinoirs et des lavabos seront attribués à chaque groupe et certains seront condamnés pour respecter la distanciation.

### **Le matériel collectif sera supprimé.**

Chaque enfant aura son matériel individuel.

L'échange de matériel entre élèves est interdit. Le prêt de matériel par l'école est interdit.

## **Matériel à fournir pour le retour à l'école :**

-gourde marquée de son prénom

-boîte de mouchoirs

## **Nettoyage**

Les salles de classes seront aérées plusieurs fois par jour.

Un nettoyage et une désinfection des sols, tables et chaises une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage seront faits.

Un nettoyage et une désinfection plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées seront faits (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, poignées de porte...).

## **7. Procédure de gestion d'un cas suspect**

### **Chez un enfant**

Si pendant la journée, un élève présente un symptôme du covid-19 ( toux, éternuement répété, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre), il sera isolé dans une salle sous surveillance d'un adulte (salle rased).

L'élève devra mettre un masque FFP1 (à disposition dans l'école). Les parents seront immédiatement prévenus et seront dans l'obligation de venir le chercher.

La directrice de l'école préviendra le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Un nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes sera fait.

### **Chez un adulte**

Si pendant la journée, un adulte présente un symptôme du covid-19, il sera isolé dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Le respect des mesures barrières est impératif. Le médecin traitant de l'adulte décidera si un test de dépistage est nécessaire et donnera son avis sur la reprise du travail.

En cas de test positif, sera fait :

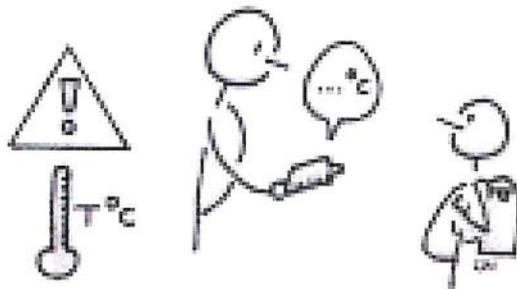
-Une Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.

-Un accompagnement dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.

-Une Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant ou l'adulte malade

## *Annexe 4*

AVANT de se rendre à l'école : Prise de TEMPÉRATURE

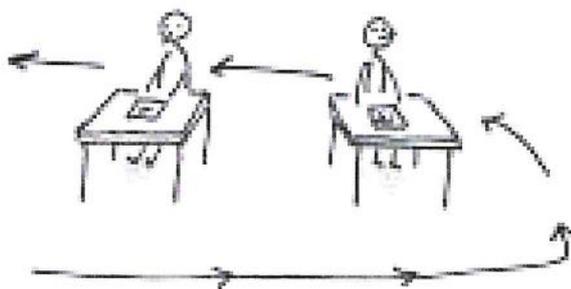


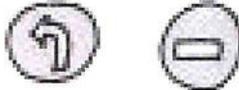
Si plus de 37,8°C,  
l'enfant doit rester  
à la maison!

ARRIVÉE à l'école : respecter les règles de distanciation indiquées sur le parcours (1 mètre)



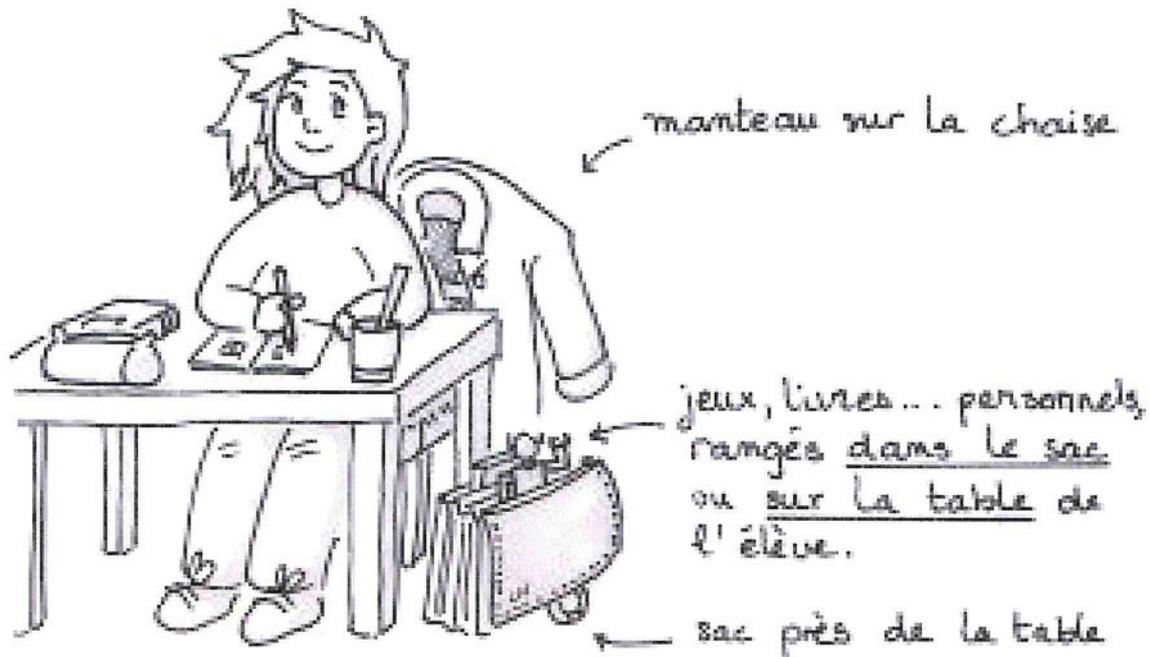
Dans la CLASSE : règle de distanciation



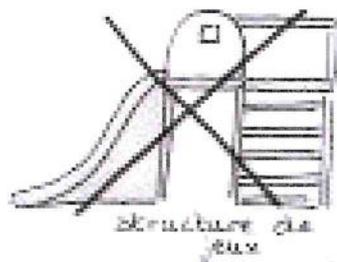
  
sens de  
circulation  
indiqué en  
classe.

Maximum d'élèves par classe défini selon  
l'espace disponible.

Le matériel de travail doit RESTER sur la table de l'élève (aucun échange entre élèves)



⚠ Les JEUX, les LIVRES, le MATÉRIEL de manipulation de l'école sont INTERDITS d'utilisation.



JEUX de COUR INTERDITS

livres de bibliothèque



échecs



lego



kapla

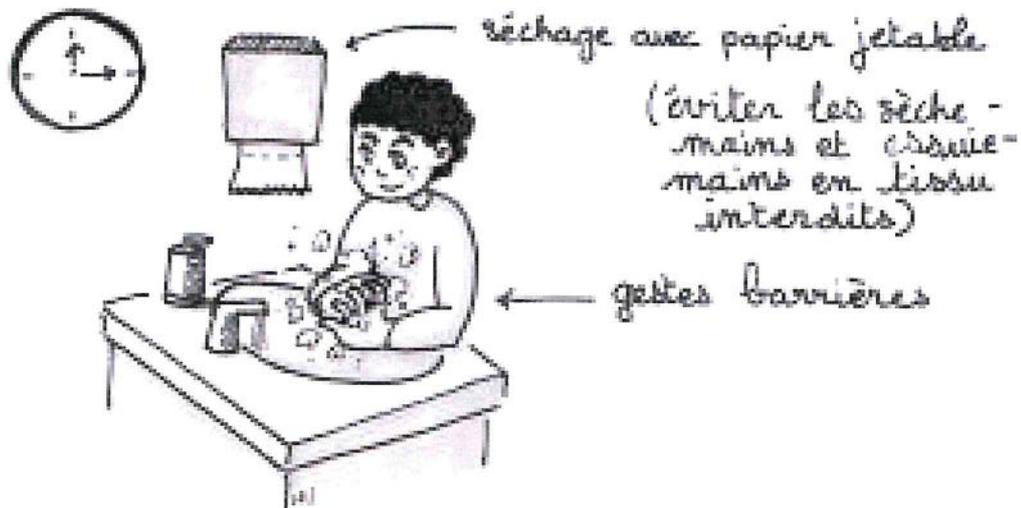


dinette

poupée

JEUX de la CLASSE INTERDITS

À l'école, le lavage des MAINS doit être régulier : à chaque début et fin de classe, à chaque début et fin de récréation.



dans la cour de RÉCRÉATION : par groupes restreints d'élèves (alternance des groupes) et en respectant la distanciation



## **Аннехе 5 :**

**Liste des personnels prioritaires dits « INDISPENSABLES A LA  
GESTION DE LA CRISE SANITAIRE »  
bénéficiant de l'accueil de leur(s) enfant(s) à l'école  
en plus des élèves qui vont reprendre, notamment dans le 1<sup>er</sup> degré à  
partir de la semaine du 11 mai**

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux (ASE) ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique si ces personnels sont dépourvus de solution de garde (Les services en charge de la protection de l'enfance concernés sont les services aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée. Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : travailleurs sociaux, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues)
- Personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire sur présentation d'une attestation de l'autorité préfectorale (le pompiers peuvent faire partie de cette catégorie)
- Les policiers, gendarmes, personnels pénitentiaires
- Les personnels des pompes funèbres
- Les personnels travaillant à la Poste
- Tous personnels E.N. ; phrase de la Rectrice dans son mél de ce matin « *La priorité est de permettre aux enfants des personnels d'être accueillis dans les écoles à partir du 11 mai afin de garantir le retour en présentiel des personnels et, en particulier, des personnels exerçant dans les écoles* »

## *Annexe 6 :*



## Guide de l'élève à l'école du déconfinement...

Bonjour,

Tu es peut-être impatient ou au contraire très anxieux à l'idée de revenir à l'école. Tous ces sentiments sont normaux et nous aussi, les maîtres et les maîtresses, comme tes parents, nous nous sommes posés beaucoup de questions.

Avant de revenir à l'école, tu dois avoir conscience que tu vas trouver une école bien différente de celle que tu connaissais. Nous avons dû organiser les classes, les récréations et le travail pour respecter des règles de sécurité et protéger ta santé et la nôtre.

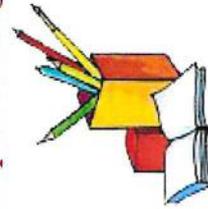


Tu vas peut-être trouver l'école bien triste. Tu vas revoir tes copains mais tu ne pourras pas faire trop de choses avec eux. Tu vas être plus surveillé et on va te demander de respecter de nombreuses règles. Mais de la même manière que tu as su changer tes habitudes et rester chez toi pendant le confinement, tu devras rapidement te faire à tout ça.

*Prends le temps de bien lire et comprendre toutes ces nouvelles règles et d'en discuter avec tes parents comme nous le ferons en classe.*

### Ce qui va changer en classe :

- Il faudra entrer et sortir un par un, à l'appel de ton nom.
- Tu seras à une table seul, à au moins un mètre de chaque camarade.
- Tu n'auras plus de cartable : toutes tes affaires devront rester en classe, dans une caisse que tu auras apportée.
- Il n'y aura plus de travail à 2 ou en groupe.
- On ne pourra plus se prêter de matériel : tu devras avoir



toutes tes affaires personnelles

- Il n'y aura plus de coin lecture, de regroupements
- Il sera interdit de se lever, de s'approcher des autres ou de venir au bureau de l'enseignant
- Les enfants ne pourront plus utiliser le TBI, ni écrire au tableau.
- Il n'y aura pas de sorties dans d'autres lieux (bibliothèque, cinéma, sortie à la journée...)

### Ce qui va changer dans la cour (récréations et cantine) :



- Si tu viens à vélo ou à trottinette, tu ne pourras pas les mettre dans la cour (il faudra les attacher en dehors de l'école).
- Il y aura une cour pour chaque classe et il sera interdit d'aller dans l'autre cour.
- Les récréations auront lieu en décalé (une classe après l'autre).
- Tous les jeux de contact (loup touche-touche...) seront interdits.
- Tous les ballons (même en mousse), balles, billes seront interdits.
- Il ne faudra apporter aucun jeu de ta maison.
- Tu devras rester à plus d'un mètre de tes camarades.
- A la sonnerie, tu devras te mettre en rang sur un des repères marqué au sol devant ta classe.



*Nous sommes vraiment très tristes de devoir t'imposer toutes ces règles car elles sont l'inverse de l'école que nous aimons : une école où on peut s'amuser, échanger, travailler ensemble, s'entraider... Elles sont malheureusement indispensables pour que tout se passe pour le mieux.*

*A très bientôt,*

*Les maîtres et maîtresses*



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

COVID-19



## FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.



1

Lave-toi les mains  
avec du savon,  
très régulièrement.



2

Tousse et éternue  
dans le pli  
de ton coude  
et loin de tes amis.

3

Utilise  
des mouchoirs  
en papier  
et jette-les  
à la poubelle.



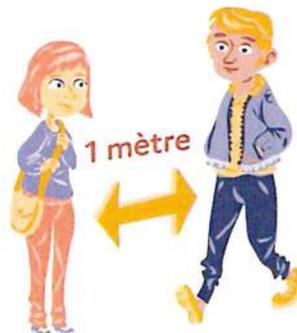
4

Salue  
tes amis  
de loin.



5

Respecte  
une distance  
de 1 mètre  
(2 grands pas)  
entre toi et  
les autres.



6

Évite de toucher  
ton visage (nez,  
bouche, yeux).



© Illustrations : F. Kuda - Création Éditions spéciales Play Bac



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000  
(appel gratuit)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

COVID-19



## FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.



1

Lave-toi les mains  
avec du savon,  
très régulièrement.



2

Tousse et éternue  
dans le pli  
de ton coude  
et loin de tes amis.

3

Utilise  
des mouchoirs  
en papier  
et jette-les  
à la poubelle.



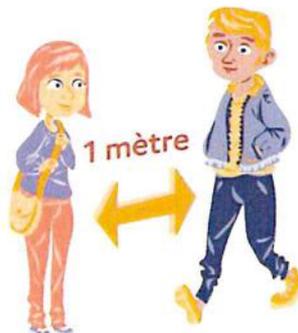
4

Salue  
tes amis  
de loin.



5

Respecte  
une distance  
de 1 mètre  
(2 grands pas)  
entre toi et  
les autres.



6

Évite de toucher  
ton visage (nez,  
bouche, yeux).



© Illustrations : F. Kouda - Création Éditions spéciales Play Bac



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

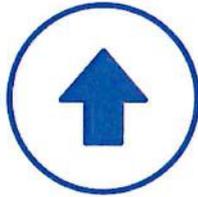
Liberté  
Égalité  
Fraternité

COVID-19

## LES RÈGLES DE CIRCULATION DANS MON ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT



Je ne crée pas  
d'attroupements  
dans les couloirs.



Je respecte le sens  
de circulation indiqué.



Je me tiens à plus  
d'un mètre des autres,  
même en cas  
de croisement.



J'évite de toucher les  
poignées de portes.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COVID-19

## LES RÈGLES À RESPECTER DANS LA COUR DE RÉCRÉATION



**Je reste à un mètre  
de mes camarades  
(deux grands pas).**



**Je ne joue pas  
à des jeux collectifs.**



**Après chaque récréation,  
je me lave les mains.**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

## GRANDS PRINCIPES DU NETTOYAGE



**Le nettoyage et la désinfection des locaux par un produit virucide est assuré au moins une fois par jour.**



**Les surfaces fréquemment touchées et les sanitaires sont désinfectés au minimum une fois par jour.**



**Aération constante des locaux avant et après le nettoyage.**



**Le matériel collectif est déconseillé et désinfecté après chaque utilisation.**



**Les usagers veillent à maintenir les locaux propres pour soutenir le personnel.**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

## SI JE SUIS MALADE, JE RESTE À LA MAISON



Si j'ai de la fièvre le matin,  
je reste chez moi.



Si je ne me sens pas bien  
en classe, je préviens  
mon professeur.



J'attends que mes parents  
viennent me chercher  
et je porte un masque.



Je reste chez moi jusqu'à  
ce que je sois guéri.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

COVID-19

## METTRE ET PORTER SON MASQUE



**Avant de mettre  
mon masque,  
je me lave les mains.**



**Il couvre mon nez  
et ma bouche.**



**Je le touche  
le moins possible.**



**Je pense à  
me laver les mains  
très régulièrement.**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)